

influence sur la discipline des ateliers.

Confians en votre justice, les soussignés osent compter qu'il plaira à M. le Ministre, de répondre aux vœux et aux besoins de plus de trente mille artisans.

Dans cette attente, les soussignés ont l'honneur d'être, avec la plus respectueuse considération,

Monsieur le Ministre,



Vos très humbles et très obéissans serviteurs:

Lyon, ce 24 mai, 1844.

Cherrier

~~ob<sup>tion</sup> Le 10 mars, 1848, 600 et quelques maîtres  
Les lignes tracées en encre rouge  
ouvriers en bâtiment, plus les délégués de compagnonnage de ces  
Une deuxième pétition fut adressée à  
M. Emanuel Arago commissaire de  
gouvernement il n'y eut de différence de  
celle des premières que par les lignes  
écrites  
tracées en encre rouge, à part cette  
addition le reste était conforme.~~

~~ob<sup>te</sup> Le 10 mars, 1848 600 et quelques  
Les maîtres-ouvriers en  
bâtiment, plus, les délégués de compagnonnage  
s'assemblèrent à la rotonde sous les~~

Diverses  
protestations  
sous la présidence  
de Pierre Charrier  
président, on  
arrêta qu'une nouvelle  
pétition serait

observation  
à la suite de la  
copie transmise  
à M. le préfet  
le 10 mars, 1850.  
Le 10 mars, 1848, à

ob<sup>te</sup> Les lettres liguées écrites en caractères rouge  
forment l'addition qui fut faite à la seconde  
deuxième demande adressée à M. Emanuel  
Arago, conformément à ce qui fut arrêté  
à la rotonde par 600 et quelques maîtres ouvriers  
en bâtiment

Demande d'un conseil  
d'Arbitres  
Par les propriétaires,  
architectes  
Et  
Maîtres-ouvriers en bâtiment.  
d. Lyon et faux-bourgs

24 mai

1844.

Signée le 6 juin, 1844.  
chez Geoffroy, restaurateur,  
rue de Sully, Brotteaux  
(Guillotière)

Présenté à M. le Préfet le 10 mai, 1844.

à Monsieur le Ministre secrétaire d'état  
au Département du commerce.

Monsieur le Ministre,

Depuis quelque temps  
je suis étonné de cette tendance  
à un retour à l'ancien régime.  
Nous ne demandons pas les  
maîtrises, mais seulement une  
juridiction spéciale.

Nota. Dialogue entre M. Savy, préfet, et  
le charnier, secrétaire des réclamations  
lors de la remise de la pétition, le 20  
juin 1844. avec prière de transmettre  
au ministre.

Le 11 octobre suivant la pétition  
avait été transmise à l'académie  
d'architecture de Lyon, par le Préfet.

A ayant apprécié les services  
importants que rend cette insti-  
tution à toutes les classes de  
travailleurs, les bourgeois qui  
y sont représentés.

(addition de M. Arquillière.)

Les soussignés, propriétaires, architectes et  
maîtres-ouvriers en bâtiment, convaincus que l'un  
des plus grands bienfaits du gouvernement en faveur  
du travail, consiste dans la multiplication de ces conseils  
de Prudhommes, persuadés que les avantages de cette  
juridiction sont incontestables, vu la célérité et l'économie  
qu'elle offre à ses justiciables, prennent la liberté de  
vous faire observer, que déjà elle s'étend dans les  
principales villes industrielles de l'Europe où elle  
répand l'esprit de conciliation et de bonne justice.

Les soussignés, habitants de la ville de Lyon, siège  
du premier conseil de Prudhommes institué en France  
désirent partager les mêmes avantages dont jouissent  
leurs concitoyens appartenant aux professions qui ont  
l'avantage d'être jugés par leurs pairs. Avant 89, les  
pères des soussignés avaient leurs maîtres-gardes,  
aujourd'hui pour remplir cette lacune, ils vous  
prient de vouloir bien leur accorder un conseil de  
Prudhommes composé d'architectes et maîtres-ouvriers  
en bâtiment; non seulement ces derniers y trouveraient  
les garanties nécessaires, mais les propriétaires eux  
mêmes espéreraient d'être par fois victimes de l'exigence  
de quelques ouvriers qui spéculent souvent sur la préhen-  
sion qu'ils font naître d'un procès, toujours accompagné  
d'une expertise dispendieuse, la quelle serait gratuite  
pardevant un conseil de Prudhommes. Les contestations

qui seraient comme les  
anciennes maîtrises-gardes  
investies de la législation  
et juridiction générale de Lyon  
et de la surveillance de leur profession.

Nota cette addition a été faite  
sous les auspices de la révolution  
de février.

sur le prix des articles courants disparaîtraient en face  
de la mercatoriale du Prudhomme en bâtiment, et  
surveillance paternelle exercerait une salutaire

~~plus~~ sous la présidence de P. Charrier  
 prudhomme tiers le même qu'il  
 avait dirigé choisi en 1844 pour les diriger  
 en 1844.



Le 10 mars, 1848, 600 et quelques ouvriers  
 ouvriers en bâtiment plus, les Délégués de  
 leur Compagnies se réunirent à la rotonde  
 sous la présidence du <sup>prudhomme</sup> Pierre Charrier, leur  
 ancien directeur de 1844, pour le même objet  
 en 1844. Ici, il fut décidé qu'une ~~petite~~  
~~petition~~ même pétition serait remise  
 au <sup>Gouverneur du Département</sup>  
 à (M. Emmanuel Arago) avec l'addition  
 de notes qui figurent en annexe de  
 la présente copie.

Ces principaux Maîtres ouvriers firent les  
 convocations et prièrent <sup>Le Supr</sup> Charrier de les présider.  
 Et honneur lui fut rendu à cause de son activité  
 et la désintéressement qu'il montra en 1844.

